

N° 106. Juillet 2012

www.insee.fr/pays-de-la-loire



Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pourrait gagner 150 000 habitants à l'horizon 2030

Si les tendances démographiques récentes se maintenaient, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pourrait accueillir 150 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. Structuré par les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire, ce territoire bénéficie depuis plus de vingt ans d'un dynamisme économique et démographique en lien avec l'attractivité de l'agglomération nantaise. Si d'un côté, elle attire de nombreux nouveaux arrivants en provenance d'Île-de-France et des régions limitrophes, elle connaît par ailleurs un mouvement d'évasion urbaine de familles faisant face à des marchés fonciers trop onéreux au regard de leurs revenus. Ceci entraîne une forte pression sur les communes « rurbaines » du pôle et l'environnement. Cet afflux de populations nouvelles nécessitera des réponses adaptées tant en termes d'infrastructures que d'offre de logements et de services.

LES 797 200 HABITANTS du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire vivent dans les six intercommunalités qui le composent. Ces six territoires offrent une grande diversité paysagère et fonctionnelle : le littoral et son emploi touristique, l'estuaire de la Loire et ses infrastructures portuaires, le Parc naturel régional de Brière, les nombreux espaces ruraux abritant une industrie agroalimentaire forte, les rives de l'Erdre, l'agglomération de Saint-Nazaire et le poids de son industrie et enfin, la métropole nantaise, locomotive du développement d'un emploi tertiaire à forte valeur ajoutée.

Le pôle métropolitain, structuré par les aires urbaines de Nantes et de Saint-Nazaire, bénéficie d'une croissance dynamique : il a ainsi gagné plus de 100 000 habitants depuis 1990. Reprenant les contours du Schéma de

cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, il entreprend, pour sa constitution, une démarche prospective qui vise à déterminer et promouvoir les conditions de poursuite de cette croissance et à en anticiper les répercussions.

Les contraintes techniques imposées par l'exercice des projections de population (il faut au minimum 50 000 habitants pour obtenir des résultats robustes) ne permettent pas de distinguer la situation particulière de chacune des six intercommunalités. Le respect de ces contraintes et la recherche d'un découpage pertinent conduisent à regrouper, pour les besoins de l'étude, les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, du Pays de Blain, de Loire et Sillon et de Cœur d'Estuaire. Cet espace sera nommé par la suite « espace rural » du pôle métropolitain.

Cette étude est issue d'un partenariat entre le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et l'Insee. Elle a associé Nantes Métropole, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carene), les Communautés de communes d'Erdre et Gesvres, de Cœur d'Estuaire, de Loire et Sillon, du Pays de Blain, l'Agence pour le développement durable de la région nazairienne (Addrn) et l'Agence d'urbanisme de la région nantaise (Auran).

Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pourrait gagner 150 000 habitants à l'horizon 2030

Les familles rejoignent les intercommunalités autour de Nantes Métropole

La progression démographique du pôle métropolitain a été particulièrement spectaculaire entre 1990 et 1999. Cette hausse a principalement été portée par Nantes Métropole. Sur cette période, la variation annuelle moyenne de la population y atteignait + 1 % contre + 0,6 % dans les Pays de la Loire et 0,4 % en France métropolitaine. De 1999 à 2008, ce rythme se modère pour atteindre + 0,5 % chaque année. A contrario, les autres intercommunalités du pôle métropolitain connaissent un dynamisme démographique renforcé par rapport à la période 1990-1999.

La couronne nantaise s'est ainsi fortement étendue, principalement vers Saint-Nazaire et sur un axe nord-sud. Autrefois séparées, les aires urbaines de Nantes et de Saint-Nazaire sont aujourd'hui contiguës et forment un ensemble urbain conséquent, comparable à l'aire urbaine de Bordeaux qui se déploie, elle aussi, le long de la rive d'un estuaire (celui de la Gironde). Nantes et Bordeaux constituent ainsi les deux grands pôles urbains les plus importants du littoral atlantique.

Si les centres urbains de Nantes et de Saint-Nazaire attirent les nouveaux venus du fait de la richesse de leur marché du travail et de leur parc locatif, les espaces périurbains et ruraux qui les entourent bénéficient, quant à eux, des migrations internes au pôle métropolitain du fait d'une offre foncière plus attractive.

« L'espace rural » du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est très dynamique. Il a profité d'un double phénomène : la périurbanisation et la rurbanisation.

Le premier terme désigne la densification de la deuxième couronne des villes et le second définit le « retour » des citadins à la campagne. Ainsi, la variation annuelle moyenne de population de « l'espace rural » dépasse les + 2 % entre 1999 et 2008. De 800 habitants supplémentaires par an sur la période allant de 1990 à 1999, la population a augmenté de 1 800 personnes par an sur la décennie suivante. L'évolution annuelle moyenne de la population dans la Carene (Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire), modeste dans les années 1990, est aujourd'hui trois fois plus forte que par le passé.

Une dynamique qui s'appuie sur la diversité des territoires

Les flux de populations nouvelles arrivant dans le pôle métropolitain sont importants. Ils appellent une réponse adaptée et coordonnée du territoire en termes d'offre de logements, d'infrastructures, de services et de commerces, mais aussi de transports pour lutter contre certains des effets environnementaux, sociaux et sociétaux induits par une périurbanisation parfois galopante.

Centres urbains, zones littorales ou protégées, zones rurales, sont autant d'espaces qui possèdent une trajectoire et des enjeux propres et qui interagissent les uns avec les autres au sein du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Les particularités locales observées sur la période récente (2000-2007) ne peuvent être projetées indépendamment des politiques publiques territoriales qu'elles ont suscitées : politiques foncières avec la création d'un établissement public foncier départemental, politiques d'habitat

(PLH et PLU), politiques de préservation des espaces naturels, plans climat, etc.

Trois enjeux pour le pôle métropolitain

Les projections de population établies dans cette étude ne constituent pas une prévision. Il s'agit d'une simulation, sous-tendue par plusieurs hypothèses, visant à appréhender ce que pourrait être la population du pôle métropolitain d'ici 2030. Elles pourraient donc être revues à la hausse ou à la baisse selon la capacité du territoire à faire face aux enjeux de demain et aux chocs exogènes non pris en compte dans les hypothèses.

Le scénario proposé suppose d'abord la poursuite des grandes tendances démographiques observées sur la période récente et donc le maintien de l'attractivité du pôle à l'horizon 2030. Poursuivre un développement équilibré de son économie, construire l'enseignement supérieur de demain dans le Grand Ouest, développer son rayonnement culturel, le tout dans un cadre de vie préservé sont des enjeux forts pour le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Le scénario comporte trois hypothèses supplémentaires qui prennent en compte les changements observés à partir de 2007 (date de début des projections), mais aussi l'impact anticipé des politiques publiques actuellement à l'œuvre sur le pôle métropolitain.

La première hypothèse consiste à freiner la très forte périurbanisation observée sur la période 2000-2007. En effet, il semble peu pertinent de répliquer voire de renforcer cette vigueur jusqu'en 2030 et ce, d'autant

Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire gagnerait 150 000 habitants d'ici à l'horizon 2030

Évolution de la population du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Zone	Population 1990	Population 1999	Population 2008	Population 2032	Gain annuel moyen de population 1990-1999	Gain annuel moyen de population 1999-2008	Gain annuel moyen de population 2008-2032
Nantes Métropole	505 100	554 600	580 800	679 400	5 100	2 800	3 500
Carene	108 400	110 300	115 900	135 100	200	700	700
« Espace rural »	75 700	83 500	100 500	128 500	800	1 800	1 000
Pôle Nantes Saint-Nazaire	689 200	748 400	797 200	943 000	6 100	5 300	5 200
Loire-Atlantique	1 050 500	1 134 500	1 255 900	1 550 500	8 400	12 500	10 000
Pays de la Loire	3 055 200	3 222 800	3 510 200	4 199 500	18 400	32 200	24 600
France Métropolitaine	56 577 000	58 520 700	62 134 900	69 013 000	226 500	409 600	248 500

Sources : Insee, RP 1990 dénombrement - RP 1999 et RP 2008 exploitations principales - Omphale 2010 scénario à façon.

plus que plusieurs politiques publiques cherchent aujourd'hui à en limiter l'ampleur. À titre d'exemple, dans le cadre de leur PLH, Nantes Métropole et la Carene souhaitent lutter contre l'évasion urbaine des familles par la mise sur le marché de, respectivement, 5 000 et 1 000 nouveaux logements par an et une politique ciblée de logements plus abordables, destinés en priorité aux jeunes ménages aux revenus intermédiaires et moyens.

En pratique, cette hypothèse consiste à « retenir » de potentiels accédants à la propriété (les 25 à 39 ans) et leurs enfants (les 5 à 14 ans) à Nantes Métropole et sur la Carene. Sur l'agglomération nantaise, la prise en compte des effets potentiels du PLH et de sa prolongation plus mesurée dans le temps à l'horizon 2030 consiste à faire l'hypothèse d'une réduction d'un tiers des départs de Nantes Métropole des personnes âgées de 25 à 39 ans et de leurs enfants. Sur la Carene, le frein à la périurbanisation concerne les départs du « pôle estuarien » (Saint-Nazaire, Trignac, Montoir-de-Bretagne et Donges). Là encore, une hypothèse supplémentaire a été adoptée : le déficit de ces deux sous-populations est diminué d'environ un tiers.

La deuxième hypothèse consiste à prendre en compte l'enjeu de diversification du parc de logements dans « l'espace rural ». En effet, l'offre locative y est aujourd'hui peu développée et ne permet pas aux jeunes ménages débutant dans la vie active de trouver localement une réponse à leurs besoins, les obligeant souvent à emménager à Nantes ou Saint-Nazaire. Afin de tenir compte de la volonté du pôle métropolitain de remédier à cela, cette deuxième hypothèse limite les

départs des jeunes actifs de 18 à 24 ans vers le bassin nantais.

La troisième hypothèse repose sur l'enjeu de l'attractivité du littoral pour les seniors. Il s'agit ici de prendre en compte la capacité future du littoral nantais à héberger plus fortement des retraités souhaitant bénéficier des mêmes services offerts en centre urbain à un coût qui corresponde à leur niveau de vie. L'offre foncière du littoral de la Carene est en effet moins onéreuse qu'elle ne l'est dans les zones littorales voisines.

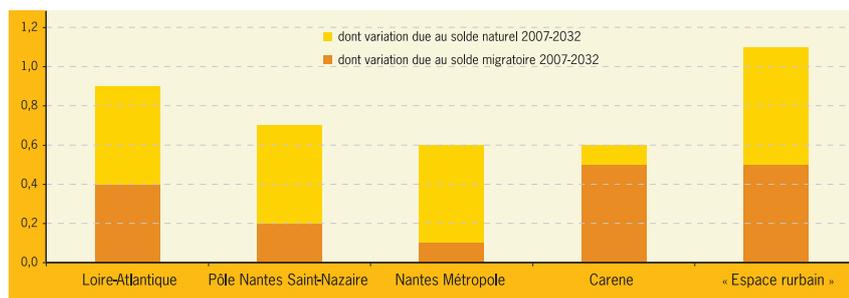
Le jeu d'hypothèses retenu permet ainsi de mieux répondre à la situation du pôle, sans pour autant modifier la population totale projetée en Loire-Atlantique à l'horizon 2030. Il entraîne un léger rééquilibrage au sein du département en faveur des centralités urbaines, à l'image de ce qui a pu être observé sur longue période entre 1990 et 2007.

150 000 habitants de plus d'ici 2030

À l'horizon 2030, si les tendances démographiques observées se maintenaient et en prenant en compte les trois hypothèses citées précédemment, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire compterait environ 943 000 habitants, + 18 % en vingt-cinq ans. La population y augmenterait ainsi d'environ 150 000 habitants, soit près de 5 900 personnes supplémentaires chaque année. La croissance annuelle moyenne s'élèverait à + 0,7 %, un résultat légèrement inférieur aux croissances projetées en Loire-Atlantique (+ 0,9 %) et dans les Pays de la Loire (+ 0,8 %). Même si les arrivées de nouveaux habitants pourraient être nombreuses, cet essor serait porté en priorité (à 72%) par l'excédent des naissances sur les décès.

L'essor de la population du pôle de Nantes Saint-Nazaire serait principalement porté par l'excédent des naissances sur les décès

Part du solde migratoire et du solde naturel dans l'évolution de la population entre 2007 et 2032 (en %)



Source : Insee, Omphale 2010 scénario à façon.

Au sein du pôle métropolitain, « l'espace rural » connaîtrait la croissance annuelle la plus forte (+ 1,1 %). Cette zone verrait ainsi sa population augmenter de près de 30 000 personnes à l'horizon 2030. Son rythme de croissance serait proche de celui observé dans le département de Loire-Atlantique hors métropole Nantes Saint-Nazaire (+ 1,2 %). Nantes Métropole et la Carene, quant à elles, connaîtraient une croissance annuelle moyenne de + 0,6 % : Nantes Métropole gagnerait environ 100 000 habitants et la Carene, près de 20 000.

Une forte périurbanisation

Le reste de la Loire-Atlantique (hors pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire) serait une destination privilégiée par une partie des habitants du pôle métropolitain. En effet, le solde des entrées-sorties serait négatif de plus de 60 000 individus entre le pôle et le reste du département. Plus de 170 000 habitants quitteraient le pôle métropolitain pour 110 000 entrées d'ici 2030.

L'intensité du phénomène de périurbanisation continuerait de s'exercer. Plus de la moitié des individus quittant le pôle pour le reste de la Loire-Atlantique seraient âgés de 5 à 14 ans et de 25 à 39 ans. En ajoutant les sortants de 40 à 59 ans, on obtiendrait alors les trois quarts de la population sortante.

De plus, 72 % des 5-14 ans et des 25-39 ans en partance du pôle pour le reste du département seraient originaires de Nantes Métropole. Malgré la prise en compte des efforts du PLH de Nantes Métropole dans le scénario de la projection, le déficit resterait conséquent et la périurbanisation représenterait toujours un enjeu majeur.

La qualité du vivre-ensemble demain sur les territoires aura une influence sur le dynamisme démographique de la métropole Nantes Saint-Nazaire à l'horizon 2030. Ainsi, la mixité sociale, la qualité de vie (logements abordables, offre de services de qualité, notamment de santé, espaces de rencontre et de respiration...) et le niveau de solidarité qui s'exerceront sur les différents territoires sont autant d'enjeux qui détermineront la volonté des ménages à quitter ou s'installer sur la métropole.

Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pourrait gagner 150 000 habitants à l'horizon 2030

En 2008, plus de neuf emplois sur dix du pôle métropolitain sont concentrés sur Nantes Métropole et la Carene. La périurbanisation ne s'accompagne pas à ce jour d'un volet économique. En effet, emplois et population continuent de se localiser à des endroits très différents. Si l'on observe un transfert d'emplois des centres urbains vers leur périphérie, ce phénomène demeure très restreint. Il trouve ses limites tant en nombre - les emplois restent largement concentrés en ville - qu'en distance : ce transfert n'atteint pas les campagnes.

Une économie diversifiée...

La forte attractivité économique du pôle métropolitain de Nantes Saint-Nazaire fait partie des hypothèses sous-jacentes du modèle. Le solde migratoire net serait positif de plus de 40 000 habitants.

La zone d'échange privilégiée serait l'Île-de-France avec un solde positif de plus de 36 000 personnes sur les vingt prochaines années. Les arrivées s'élèveraient à environ 109 000 personnes contre 73 000 départs. Les personnes âgées de 25 à 39 ans constitueraient 44 % des nouveaux arrivants franciliens. En y ajoutant les enfants de 5 à 14 ans, le taux grimpe à 60 %. Huit franciliens sur dix s'installeraient en premier lieu à Nantes Métropole.

Le solde avec la seconde zone d'échange que constituent les régions limitrophes (Bretagne, Basse-Normandie, Centre et Poitou-Charentes) serait également positif (+ 20 000 nouveaux arrivants). Ainsi, 132 000 personnes s'installeraient dans le pôle métropolitain alors que 112 000 le quitteraient. Les 25 à 39 ans constitueraient 35 % des nouveaux entrants originaires de ces quatre régions. Le taux s'établirait à 44 % avec les enfants de 5 à 14 ans. Sur l'ensemble de ces arrivants, 80 % choisiraient de vivre à Nantes Métropole.

Préserver l'attractivité économique du pôle métropolitain sera l'une des conditions nécessaires à ces futurs gains de population. Aujourd'hui, le bassin d'emploi situé à proximité du littoral atlantique attire de nombreux actifs. L'économie du territoire possède l'avantage d'être peu spécialisée : ses secteurs traditionnels (construction navale, aéronautique, agroalimentaire...) sont complétés par d'autres secteurs (informatique, logistique...) qui solidifient la structure du tissu économique local. L'ensemble des installations portuaires du Port autonome de Nantes Saint-Nazaire situé sur le périmètre métropolitain génère une activité industrielle et logistique importante. Cette attractivité de la métropole Nantes Saint-Nazaire tiendra-t-elle à l'horizon 2030 la même place dans le jeu de concurrence économique des grandes métropoles françaises, notamment pour les jeunes actifs et aussi à l'intérieur même du département ?

...dotée d'un pôle universitaire attractif

Le pôle métropolitain serait une zone attractive pour le reste de la région des Pays de la Loire (hors Loire-Atlantique) : le solde migratoire net avec cette zone serait positif à hauteur de 10 000 personnes. Les arrivées s'élèveraient à 98 000 personnes et les départs à

88 000. La moitié des arrivants serait âgée de 18 à 24 ans, des étudiants ou des jeunes actifs attirés par les opportunités de formation ou de premier emploi à Nantes Métropole, avec près de 95 % d'entre eux qui s'y installeraient.

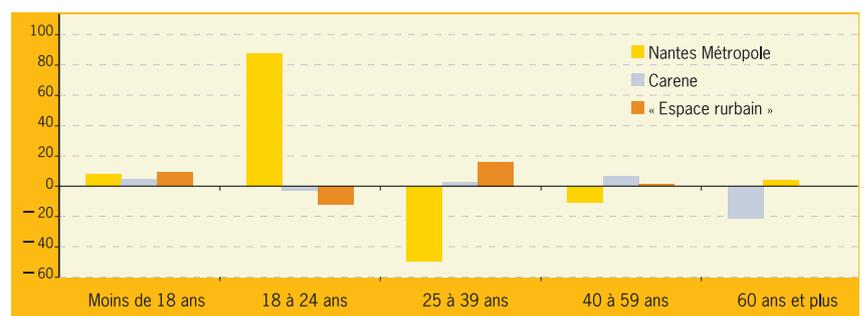
Les régions limitrophes constitueraient également un apport important de jeunes : 36 % des 132 000 nouveaux arrivants de ces territoires auraient entre 18 et 24 ans. Enfin, un tiers des arrivées du reste du département de la Loire-Atlantique appartiendrait également à cette classe d'âge.

À l'intérieur du pôle métropolitain, le solde des 18-24 ans est positif de près de 9 500 personnes pour Nantes Métropole. Ils seraient plus de 14 000 à venir dans l'agglomération, 58 % en provenance de « l'espace rural » et le reste venant de la Carene. Nantes Métropole bénéficie actuellement de plusieurs grandes écoles et l'université accueille 50 000 étudiants, ce qui en fait le 2^e pôle universitaire du Grand Ouest après Rennes.

Il sera important de maintenir l'attractivité de cette offre d'enseignement supérieur sur l'agglomération nantaise mais aussi dans le Grand Ouest : près de 20 000 étudiants partiraient vers l'Île-de-France, plus de 22 000 vers les régions limitrophes.

Attractivité de Nantes Métropole pour les jeunes de 18 à 24 ans

Solde migratoire par âge entre 2007 et 2032 en milliers



Source : Insee, Omphale 2010 scénario à façon.

Nantes Métropole attirerait la majorité des nouveaux arrivants

Répartition des arrivées et des départs des différentes zones du pôle Nantes Saint-Nazaire à l'horizon 2030

Zones d'échanges	Nantes Métropole			Carene			« Espace rural »		
	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde
Nantes Métropole									
Carene	11 600	10 300	1 300	10 300	11 600	- 1 300	41 400	27 400	14 000
« Espace rural »	27 400	41 400	- 14 000	5 100	3 800	1 300	3 800	5 100	- 1 300
Reste de la Loire-Atlantique	73 250	122 400	- 49 150	24 800	26 600	- 1 800	13 000	22 700	- 9 700
Reste des Pays de la Loire	85 700	76 100	9 600	7 400	5 900	1 500	5 300	6 600	- 1 300
Régions limitrophes	108 500	88 600	19 900	14 200	12 800	1 400	9 400	10 200	- 800
Île-de-France	88 800	64 500	24 300	11 200	4 800	6 400	8 700	3 100	5 600
Reste de la France	82 600	87 400	- 4 800	13 200	10 000	3 200	8 400	7 400	1 000

Lecture : 11 600 individus quitteraient la Carene pour Nantes Métropole et 10 300 feraient le chemin inverse ; le solde migratoire net serait ainsi égal à - 1 300.
Source : Insee, Omphale 2010 scénario à façon.



Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pourrait gagner 150 000 habitants à l'horizon 2030

La population vieillit plus sur le littoral

À l'instar du reste du territoire français, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire n'échapperait pas au vieillissement de sa population. Ce phénomène inéluctable résultera de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom dans la tranche d'âge des plus de 60 ans.

L'âge moyen des habitants du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire passerait ainsi à 41 ans à l'horizon 2030, soit une progression de trois années par rapport à 2008, contre quatre années pour la région et quatre pour la France métropolitaine.

Ce vieillissement de la population serait plus ou moins marqué selon les zones. Ainsi, la population de la Carene serait la plus vieille avec un âge moyen de

44 ans à l'horizon 2030, soit trois ans de plus qu'en 2008. Les populations de « l'espace rurbain » et de Nantes Métropole auraient 40 ans d'âge moyen. La hausse s'élèverait à quatre ans pour « l'espace rurbain » et à deux ans pour Nantes Métropole.

Le nombre d'individus de 60 ans et plus augmenterait de plus de 60 % à l'horizon 2030 sur l'ensemble du pôle métropolitain alors que la population des 25 à 59 ans augmenterait légèrement sur la même période. Les seniors représenteraient un quart de la population à l'horizon 2030 contre un cinquième en 2008.

La question de la stratégie résidentielle des seniors constituerait également un enjeu pour le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, susceptible d'impacter les

résultats de cet exercice de projection. En effet, dans un contexte de vieillissement de la population française, les seniors, pour lesquels le moment du passage à la retraite peut être l'occasion d'un départ vers une autre région, pourraient s'installer en nombre sur le territoire, notamment sur sa façade littorale. Par ailleurs, la survenue de la perte d'autonomie peut inciter les personnes âgées vivant dans des territoires périurbains ou ruraux à déménager et à se rapprocher des lieux de services. Les choix résidentiels futurs des personnes âgées et très âgées pourraient avoir un impact non négligeable sur les cœurs d'agglomération à l'horizon 2030. ■

La population vieillit plus ou moins d'un territoire à l'autre

Âge moyen et structure par âge de la population en 2008 et à l'horizon 2032

Zone	Âge moyen en 2008	Structure par âge en 2008					Âge moyen en 2032	Structure par âge en 2032				
		Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus		Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
Nantes Métropole	38	22	13	20	27	19	40	21	12	20	23	24
Carene	41	22	8	18	28	24	44	20	8	16	23	33
« Espace rurbain »	36	28	7	21	28	16	40	25	7	17	26	25
Pôle Nantes Saint-Nazaire	38	22	11	20	27	19	41	21	11	19	23	26
Loire-Atlantique	38	23	10	20	27	20	41	22	9	18	24	27
Pays de la Loire	39	23	9	19	27	22	43	22	8	17	23	30
France Métropolitaine	39	22	9	20	27	22	44	20	8	18	24	30

Source : Insee, Omphale 2010 scénario à façon.

Méthodologie

Les populations au 1^{er} janvier 2007 sont issues du recensement de la population. À partir de ces données par sexe et âge, l'Insee a réalisé des projections de population locales présentées à l'aide du modèle « Omphale 2010 », qui applique avec un pas quinquennal, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigration bi-localisés et des quotients de fécondité et de mortalité, propres aux populations correspondantes.

Les dynamiques de peuplement sont décrites sous l'hypothèse que ces tendances se répliquent au fil des ans sans intégrer les réactions complexes qu'elles peuvent susciter (impact sur le marché foncier, impact et effets correctifs des politiques publiques territoriales, etc.). Ces projections ne peuvent donc pas s'assimiler à des prévisions : il n'est pas affecté a priori de probabilité aux hypothèses retenues.

Les projections de population réalisées dans cette étude débutent en 2007 et se terminent en 2032 sous la contrainte du pas quinquennal du modèle « Omphale 2010 ». Ainsi, le choix de mentionner l'horizon 2030 dans cette étude constitue un abus de langage.

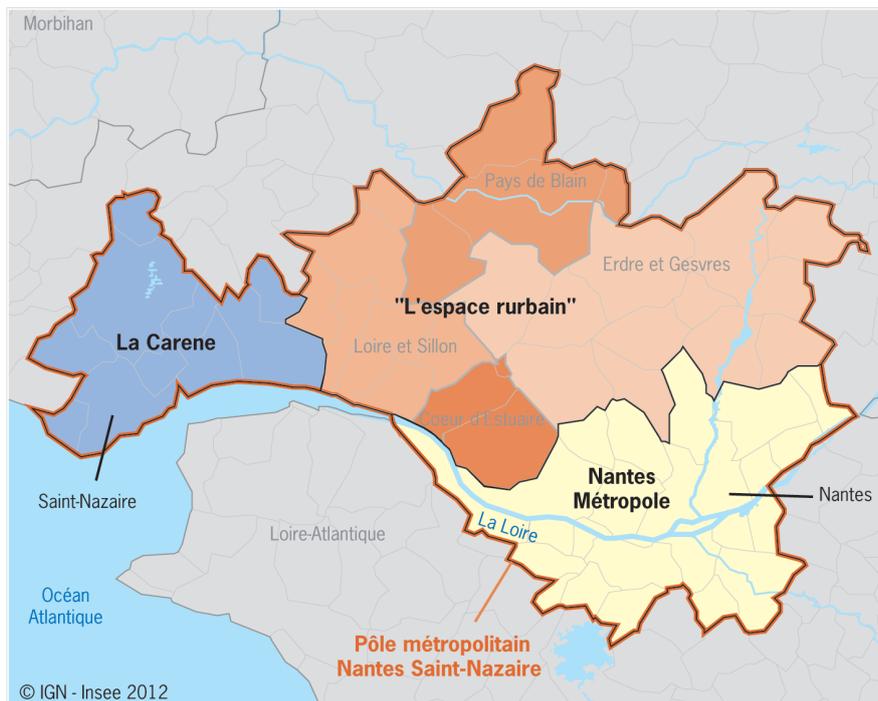
Les hypothèses utilisées ici sont les suivantes :

- maintien de la fécondité sur l'ensemble de la période,
- gains d'espérance de vie parallèle à la tendance « centrale » France métropolitaine (83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes à l'horizon 2040),
- ventilation locale de l'hypothèse nationale d'un solde avec l'étranger de 100 000 personnes par an,
- réduction d'un tiers des départs des personnes de 25 à 39 ans et des enfants de 5 à 14 ans de Nantes Métropole et du pôle estuarien (Saint-Nazaire, Trignac, Montoir-de-Bretagne et Donges),
- réduction des départs des jeunes actifs de 18 à 24 ans attirés par l'offre en logements du bassin nantais au profit de « l'espace rurbain »,
- attractivité renforcée du littoral de la Carene pour les seniors au détriment des territoires littoraux proches.

Les résultats de ces projections sont des ordres de grandeurs. Les chiffres ont été arrondis, perdant ainsi leur additivité.

Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pourrait gagner 150 000 habitants à l'horizon 2030

Le périmètre du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire



Le zonage utilisé dans cette étude est un ensemble composé de 61 communes regroupées en six intercommunalités :

- Nantes Métropole,
- la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carene),
- la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres,
- la Communauté de communes de Cœur d'Estuaire,
- la Communauté de communes de Loire et Sillon,
- la Communauté de communes du Pays de Blain.

Le respect des contraintes méthodologiques et la recherche d'un découpage pertinent ont conduit à regrouper, pour les besoins de l'étude, les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, du Pays de Blain, de Loire et Sillon et de Cœur d'Estuaire. Cet espace a été nommé dans le texte « espace rural » du pôle métropolitain. Il est composé pour moitié de communes rurales, l'autre moitié étant constituée d'unités urbaines.

Pour en savoir plus

SCoT métropole Nantes Saint-Nazaire, www.scot-metropole-nantes-saint-nazaire.fr

Bonnefoy V. et Gicquaud N., **900 000 habitants de plus en 2040 dans les Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n° 90, décembre 2010.

Martineau D., **Loire-Atlantique : 380 000 habitants de plus en 2040**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n° 384, décembre 2010.

Douillard D. et al., **En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne**, Insee Pays de la Loire, *Dossier*, n° 38, octobre 2010.

Gray P. et Hautbois L., **Le zonage en aires urbaines 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile toujours plus loin**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n° 98, octobre 2011.

Kerdommarec L. et Pailloux P., **L'aire urbaine de Nantes pourrait dépasser le million d'habitants d'ici 2030**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n° 99, novembre 2011.

Frémont A., **Portrait de la France**, Tome 2, Flammarion, coll. « Champs essais », mai 2011.

L'estuaire de la Loire, un territoire à inventer, Place Publique, n° 3, mai-juin 2007.

Le Programme local de l'habitat de Nantes Métropole 2010-2016, www.nantesmetropole.fr/PLH/

Le Programme local de l'habitat de la Carene 2011-2016, www.agglo-carene.fr

Le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : pourquoi ?

L'objectif de la création du pôle métropolitain est de structurer les coopérations entre les intercommunalités au service de la stratégie partagée, celle du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

En effet, l'imbrication des territoires et la maîtrise des dépenses publiques rendent nécessaires la poursuite et l'amplification de la dynamique métropolitaine vers plus de collaborations entre les intercommunalités du SCoT et de partenariats avec la Région et le Département.

L'objectif est de promouvoir collectivement un mode de développement cohérent où la solidarité, la satisfaction des besoins des habitants, l'équilibre des territoires, la réponse aux défis environnementaux constituent le fil directeur de l'action publique.

Pour ce faire, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire continuera le travail stratégique du SCoT Nantes Saint-Nazaire et engagera des actions d'intérêts métropolitains permettant de traduire concrètement la stratégie du SCoT en matière de développement économique, de mobilité, d'accompagnement des projets urbains et de protection de l'environnement.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FAUR

RÉDACTEUR EN CHEF

Sylvain DUVERNE

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION ET CONTACTS PRESSE

Franck ALBERT (Auran)

Clémence CULY (Insee)

Véronique REMONDINI (Insee)

Charlotte RIEGL (Insee)

CARTOGRAPHIE

Maxime SIMONOVICI (Insee)

MISE EN PAGE

Cécile MICHAUT (Auran)

IMPRIMEUR

Imprimerie CHIFFOLEAU - Nantes

Photos : AURAN

Dépôt légal 3^e trimestre 2012

ISSN 1633-6283

© INSEE Pays de la Loire - juillet 2012



INSEE Pays de la Loire

105, rue des Français Libres

BP 67401 44274 NANTES Cedex 2

Tél. : 02 40 41 75 75 Fax : 02 40 41 79 39

Informations statistiques au 09 72 72 4000 pour le prix d'un appel local